

(1)

(N° 120.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1866.

GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

Demande du sieur Jean-Pierre MARX.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Jean-Pierre Marx, gendarme à cheval, à Tervueren, né à Frisange (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 mars 1837, tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu l'art. 2 de la loi du 30 décembre 1833 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1833 ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Jean-Pierre Marx.

Le Secrétaire,

D. MOUTON.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
